

2 0 2 2

Rapport d'activité

du Syndicat Intercommunal Rhodanien de
Collecte et Traitement des Ordures
Ménagères

6, ZA les Payots
26140 Andancette
04 75 03 87 87
<http://www.sirctom.fr>
www.facebook.com/SIRCTOM

Le Mot de la Présidente

Un rapport d'activité permet de présenter une synthèse des services rendus aux usagers par secteur d'activité en présentant succinctement les services du syndicat, les moyens humains et techniques dont il dispose. Mais plus qu'une obligation à laquelle toute collectivité doit se conformer, ce rapport témoigne également de la volonté du syndicat de sensibiliser au monde des déchets.

Le fonctionnement du syndicat, son travail, ses moyens ou encore la quantité de déchets collectés - et ainsi produits, l'essentiel est présenté dans ce document. Ce dernier comporte également une synthèse financière de l'année achevée.

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, le rapport passe également en revue les actions de sensibilisation menée en 2022. Le SIRCTOM s'efforce de rendre le meilleur service à la population tout en promouvant la réduction des déchets, avec les moyens dont il dispose.

Ce document est communicable à toute personne souhaitant le consulter et transmis pour information à l'ensemble des partenaires institutionnels du syndicat.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

La présidente du SIRCTOM

Laurence Pérez

Sommaire

SOMMAIRE	page 3
I – TERRITOIRE	page 4-5
II – COMPETENCES	page 6
III – FONCTIONNEMENT	
III.1 Conseil syndical	page 7-8
III.2 Bureau syndical	page 9
III.3 Exécutif	page 9
III.4 Délégués au SYTRAD	page 10
III.5 Commission d'appel d'offres	page 10
III.6 Les différentes commissions	page 11
III.7 Le personnel du SIRCTOM	page 12-13
IV – BILAN PAR SERVICE	page 14
IV.1 Les véhicules du SIRCTOM	page 14
IV.2 Le lavage des conteneurs	page 14
IV.3 La collecte des OMR	page 15
IV.4 Les collectes sélectives par PAV	page 16-17
IV.5 Les déchetteries	page 18-21
IV.6 Les opérations de sensibilisation	page 22-23
V – TONNAGES GLOBAUX	page 23
VI – COUTS DES SERVICES	page 24
VII – BUDGET	page 25
VII.1 Compte administratif 2022	page 25
VII.2 Investissements 2022	page 27
VII.3 Comptabilité analytique	page 28
VIII – PERSPECTIVES	page 28

I - TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2022 de 46 communes regroupées au sein de 2 établissements intercommunaux (ARCHE Agglomération et la communauté de communes Porte de DrômArdèche). Le SIRCTOM affiche une population totale de 74 020 habitants (population DGF/source SYTRAD à fin 2022) réparties comme suit par commune :

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Albon - 2051
Andance - 1258
Andancette - 1385
Anneyron - 4199
Arras-sur-Rhône - 575
Beausemblant - 1479
Champagne - 611
Chateauneuf-de-Galaure - 2454
Claveyson - 910
Eclassan - 1098
Epinouze - 1554
Fay-le-Clos - 175
Hauterives - 2018
Saint-Jean-de-Galaure - 1306
Lapeyrouse-Mornay - 1257
Laveyron - 1261
Le Grand-Serre - 1007
Lens-Lestang - 961
Manthes - 683
Moras-en-Valloire - 712
Ozon - 397
Peyraud - 504
Ponsas - 541
Ratières - 291
Saint-Avit - 342
Saint-Barthélémy-de-Vals - 1909
Saint-Etienne-de-Valoux - 303
Saint-Martin-d'Aout - 409
Saint-Rambert-d'Albon - 6886
Saint-Sorlin-en-Valloire - 2349
Saint-Uze - 2121
Saint-Vallier - 4184
Sarras - 2303
Tersanne - 392

ARCHE Agglomération (Partie Hermitage)

Beaumont-Monteux - 1362
Chanos-Curson - 1129
Chantemerle-lès-Blés - 1330
Crozes-Hermitage - 681
Erôme - 831
Gervans - 563
Larnage - 1115
La Roche-de-Glun - 3498
Mercuriol-Veaunes - 2825
Pont-de-l'Isère - 3640
Serves-sur-Rhône - 752
Tain-l'Hermitage - 6409

II – COMPÉTENCES

En 2022, le SIRCTOM a assuré la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Il a pour ce faire maintenu les différents moyens mis en œuvre les années précédentes :

- Ramassage des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) selon la vitesse de remplissage des CSE/CE (Conteneur Semi Enterré / Conteneur Enterré) et selon le planning établi par le directeur technique tenant compte des besoins et des observations effectuées
- Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) déposés dans les PAV (Point d'Apport Volontaire) installés dans les ilots propreté. La direction technique a adapté les tournées pour tenir compte de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et de l'impact progressif constaté au cours de l'année 2022.
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, déchets verts, etc.) sur les 5 déchetteries implantées sur son territoire. Sur toute l'année 2022, ses missions sont réalisées par la régie syndicale, à l'exception de la collecte et du transport du verre réalisés par un prestataire privé.
- Traitement des différents flux dans le cadre du transfert de compétence fait au SYTRAD (pour les OMR et les recyclables collectés au niveau des PAV) ou par contrats de prestation de services (filiales en aval des déchetteries).



III – FONCTIONNEMENT

III.1. Conseil syndical

Le Conseil Syndical est l'instance plénière du SIRCTOM au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont débattues et les délibérations prises. En application de l'article 6 des statuts syndicaux (« en application des dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à raison pour chaque collectivité d'un ou d'une délégué (e) et d'un ou d'une délégué (e) supplémentaire par fraction de 1 000 habitants population municipale INSEE publié au JO (Journal officiel) »). Le Conseil Syndical à l'issue du renouvellement courant 2020 compte 69 titulaires, chacun disposant d'une voix lors du vote :

- Porte de Drom'Ardèche : 34 communes - 47 sièges,
- Arche Agglomération : 12 communes - 22 sièges.

Le Conseil Syndical a été convoqué 5 fois courant 2022 et s'est réuni 4 fois : les 3 février, 24 février, 30 juin et 13 décembre. L'ensemble des membres du conseil syndical a été renouvelé courant 2020 lors des élections municipales. Les délégués syndicaux issus des conseils municipaux sont élus pour 6 ans (installation du nouveau conseil le 17 septembre 2020).

En fin d'année 2022, le Conseil Syndical est composé de titulaires et autant de suppléants avec affectation nominative. L'assemblée est ainsi constituée par les élus suivants (parmi lesquels des membre du bureau syndical*) :

COMMUNES

BEAUMONT-MONTEUX
CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLES
CROZES-HERMITAGE
EROME
GERVANS
LARNAGE
LA ROCHE-DE-GLUN

MERCUROL-VEAUNES

PONT-DE-L'ISERE

SERVES-SUR-RHONE
TAIN-L'HERMITAGE

TITULAIRE (47) / SUPPLÉANT (47)

Michel BANC* / Luc TARDY
Nicole MUCCHIELLI/ Céline DIAN
Patrick GUICHARD / Jeanine LAIGNEAU
Matthieu ROCHE/ Jérôme VENIER
Sandrine PEREIRA / René BILLON
Jean Marc KEHRWILLER / Philippe MILAN
Céline BELLE* / Emmanuelle MORCEL
Michel GOUNON* / Richard BETTON
Frédéric GIRANTHON / Patrick DELHAUME
Olivier VALETTE / Yolande HUSSON
Michel BRUNET* / Pascal GRANGER
Alain SANDON / Aline PONSON
Alain FLEURET / Christophe FAURE
Pascal BIGI / Pascal BARGETON
Claude RENAUD / Patrick TOURET
Catherine CHOL-BERTRAND / Véronique METERY
Hubert TAVENARD / Cindy JULLIEN-PALETIER
Emmanuel GUIRON / Jean-René BREYSSSE
Guy CHOMEL / Gariné SAUVAJON
Bernard MOULIN / Michelle SAUZET
Eric FAURE / Adrien BLAISE
Jean HERNANDEZ* / Anne-Isabelle COLOMER

III – FONCTIONNEMENT

ALBON
ANDANCE
ANDANCETTE
ANNEYRON

ARRAS
BEAUSEMBLANT
CHAMPAGNE
CHATEAUNEUF-DE-GALAURE
CLAVEYSON
ECLASSAN
EPINOUCHE
FAY-LE-CLOS
HAUTERIVES
LA MOTTE-DE-GALAURE
(SAINT-JEAN-DE-GALAURE)

LAPEYROUSE-MORNAY
LAVEYRON
LE GRAND-SERRE
LENS-LESTANG
MANTHES
MORAS-EN-VALLOIRE
MUREILS
(SAINT-JEAN-DE-GALAURE)
OZON
PEYRAUD
PONSAS
RATIÈRES
SARRAS

ST-AVIT
ST-BARTHÉLÉMY-DE-VALS
ST-ETIENNE-DE-VALOUX
ST-MARTIN-D'AOUT
ST-RAMBERT-D'ALBON

ST-SORLIN-EN-VALLOIRE

ST-UZE

ST-VALLIER

TERSANNE

Pascal SERIGNE / Julien EUVRARD
Jocelyne SOUILLARD / Chantal FORCHERON
Virginie MEYRAND DELOCHE* / Frédéric CHENEVIER
Alain LACROIX* / Anthony RIGNOL
Pascale CLOUYE / Marie PLOU
Gwendoline DELHOMME / Annick GARCIA
Christian CROS / Martine NOIR
Christophe MONTET / Cyril SARZIER
Hervé GIBOT / Guy CARCEL
Norbert MOULIN / Sylvie SONNIER
Diane VIGIER / Céline BLAIN
Jean-Loup DUPIN / Benjamin LEDUC
Stéphane TRACOL / Virginie VALETTE CHANOINE
Laurence LECLERCQ* / René CERAN
Gilles BABOIN / Claire LAFAURY
François CHARRIN* / Laurent BRUNET
Laurence PEREZ* / Denis COURMONT

Nicole DURAND / Michel JOVANOVIC
Patrick RICHARD / Thierry BUISSON
Jérémy AGERON / Jérémy VALENCON
François FAURE* / Nadine BRUN
Gilles MORGUE / Lilian ROBIN
Aurélien FERLAY / Patrice REBOULLET
Jean-Marc ROZIER / Alain NOIR

Ludovic GARCIA / Laurent BROLLES
André BIENNIER* / Romain TEXIER
Jean-Luc ROUX / Lucie TROUILLET
Evelyne JAY / Marie-Pierre LACROIX
Claude BASTIN / Dominique MARIAUD
Danièle MALSERT / Isabelle GAMONDES
Gérard ROBERT / Gaëlle CIMINO
Josiane POMMARET / Ludwig MONTAGNE
Jean-Christophe GAMON / Christophe ORIOL
Aline HEBERT / Françoise REBATTET
Gérard ORIOL / Magali LERAT
Guillaume EPINAT* / Rose Marie CHAUTANT
Nicole CHAZE / Marie Hélène RIOLS
Louis FAYOLLE / Hervé BERTHON
Ludovic LACROIX / Yves CHAREYRE
Guillaume LUYTON* / Dominique ESCURE
Pauline GAILLARD / Thierry CLAVEL
Nadine COLLET / Samuel MACE
Pierre JOUVET / Stéphanie BRUNERIE
Patrice VIAL* / Cindy MAURICE
Michel DESCORMES* / Brigitte LACOUR
Jérôme CORNUD* / Anne Charlotte RAVIER
Sébastien MOUZ / Caroline CORTIER

III – FONCTIONNEMENT

III.2. Bureau syndical

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau Syndical. Ce dernier est composé de 12 membres auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des membres de l'exécutif (soit au total 18 personnes).

Le bureau syndical s'est réuni 4 fois courant 2022 : les 25 janvier, 27 avril, 5 octobre et 16 novembre.

A chaque Conseil Syndical, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations confiées

III.3. Exécutif

Se réunissant régulièrement, l'Exécutif du SIRCTOM veille à la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants (Conseil et Bureau Syndicaux). Fin 2022, il est constitué par :

- Laurence PEREZ, la Présidente,
- Michel BRUNET, le 1er Vice-Président en charge des finances,
- François CHARRIN, le 2e Vice-Président en charge de la communication,
- Guillaume LUYTON, le 3e Vice-Président en charge des déchetteries,
- Michel DESCORMES, le 4e Vice-Président en charge des matériels,
- Céline BELLE, la 5ème Vice-Présidente en charge des relations avec les éco-organismes et de la réduction des déchets.



III – FONCTIONNEMENT

III.4. Délégués au SYTRAD

Titulaires	Suppléants
PEREZ Laurence	ORIOLE Gérard
JOUVET Pierre	VIAL Patrice
CHARRIN François	FAURE François
FERLAY Aurélien	LACROIX Ludovic
BRUNET Michel	MUCCHIELLI Nicole
LUYTON Guillaume	BIENNIER André
GIRANTHON Frédéric	ROCHE Matthieu

III.5. Commission d'appel d'offres

Elle est placée sous l'autorité de la Présidente du SIRCTOM et se compose de 5 membres titulaires : Michel BRUNET, Patrice VIAL, Jean-Marc ROZIER, Diane VIGIER et Céline BELLE, et de leurs suppléants respectifs Ludovic LACROIX, Jean-Marc KEHRWILLER, Jérémy AGERON, Aurélien FERLAY, Aline HEBERT.

Son rôle, après transposition des directives européennes de 2014, conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, a été fortement modifiée. Sa seule compétence est désormais l'attribution des marchés publics dont la valeur est égale ou supérieure au seuil européen.

La CAO peut se réunir en présence des représentants du Trésor Public, de la Direction Départementale de la Protection de la Population et de toute personne qualifiée dument invitée.

L'ensemble des consultations menées en 2022 est le suivant (les 4 marchés suivants sont de type MAPA) :

Numéro de marché - Objet du marché - Titulaire du marché

2022-01 - Acquisition Bom Grue - Trucks Solution St Vallier (26)

2022-02 - Acquisition camion de transfert - Trucks Solution St Vallier (26)

2022-03 - Entretien Parc PL et matériels - Attribution hors marché (montant hors seuil)

2022-04 - Traitement des encombrants - ONYX

III – FONCTIONNEMENT

III.6. Les différentes commissions

Les missions confiées à chacune des commissions ont été définies par la Présidente et validées par l'Exécutif. Les conseillers titulaires et suppléants peuvent y participer. Il existe 6 commissions.

La commission finances est présidée par Michel BRUNET compte les conseillers suivants : Patrice VIAL, Alain LACROIX, Danièle MALSERT, Jean-Marc ROZIER Hervé GIBOT, Michel GOUNON, Guillaume EPINAT.

La commission Personnel présidée par Laurence PEREZ compte les conseillers suivants : Patrice VIAL, Claude BASTIN, Jean-Marc ROZIER, Claire LAFAURY.

La commission Communication présidée par François CHARRIN compte comme conseillère Laurence LECLERCQ.

La commission Déchetteries est présidée par Guillaume LUYTON compte les conseillers suivants : Gilles MORGUE, Jean-Loup DUPIN, Jocelyne SOUILLARD, Alain FLEURET, Claude BASTIN, Jérôme CORNUD, Sébastien MOUZ, Nicole CHAZE, Michel GOUNON.

La commission Matériels est présidée par Michel DESCORMES et ne compte pas de conseiller.

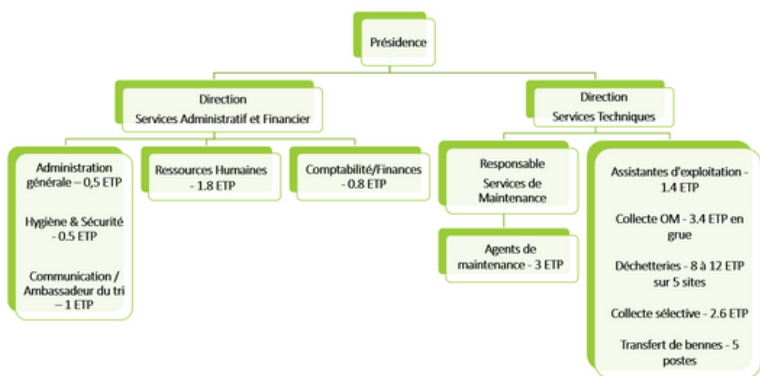
La commission Relations avec les éco-organismes et actions pour la réduction des déchets est présidée par Céline BELLE et compte les conseillers suivants : Hubert TAVERNARD, Virginie MEYRAND-DELOCHE, Françoise REBATTET.



III – FONCTIONNEMENT

III.7. Le personnel du SIRCTOM

En fin d'année 2022, le SIRCTOM comptait 36 postes (hors remplacements et renforts en CDD) organisés selon une décision de l'exécutif datant de novembre 2015 :



III – FONCTIONNEMENT

Bilan des formations

Voici les chiffres clés liés à la formation du personnel du SIRCTOM en 2022 :

- Moyenne des formations/agent = 2,83 jours,
- Total des jours de formation : 101,75 jours,
- Coûts pédagogiques 9719,57 € et frais annexes 1661,98 € soit un total de 11381,55 €.

Plus précisément,

- 1 demandes a été accordée et 6 refusées dans le cadre du Compte Personnel de Formation,
- 66,5 heures dans le cadre du CPF (hors préparation concours/examens),
- 0 jours dans le cadre de préparation aux concours,
- 35 heures ont été effectuées dans le cadre de la Formation d'Intégration des catégories C,
- 0 jour dans le cadre professionnalisation 1er emploi,
- 596.5 heures dans le cadre de la professionnalisation tout au long de la vie,
- 0 jour dans le cadre du perfectionnement.

Concernant les agents intérimaires :

- 102,5 heures soient 15 jours dans le cadre de la professionnalisation ,
- Coût pédagogique de 942,90 €, et frais annexes 70,00 € soit un total de 1012,90 €.

Absentéisme

Le taux général (tout type d'absence et tout type de statut : fonctionnaire – CDI - CDD) est de 17.77 % (15.45 en 2021).

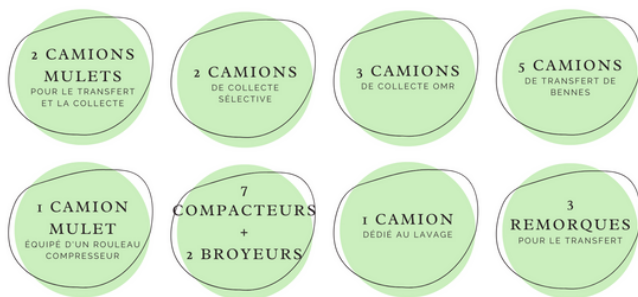
- 67 % des agents ont été absents (54 % en 2021)
- 199 jours d'arrêt en Accident du Travail (rappel : 648.5 jours en 2021) Accident du travail concernant 2 agents
- Taux global hors Accident du travail : 15.36 % (7.21 en 2021)
- 120 jours de congé maternité
- 104 jours d'absence COVID
- 324 jours de CLM (congé longue maladie)

L'analyse de ces résultats doit permettre d'orienter les actions à mener en matière d'hygiène et sécurité, de prévention et d'information des agents.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 1. Les véhicules du SIRCTOM

En 2022 le parc du SIRCTOM a continué d'évoluer et est donc ainsi constitué à la fin de l'année 2022. La consommation globale sur l'exercice est de 232 077 litres de GO. A titre indicatif, le prix moyen du litre de GO sur l'année 2022 était de 2.02 €.



IV. 2. Le lavage

Le SIRCTOM assure en régie directe le lavage des CSE. Comme chaque année, le SIRCTOM assure le lavage et la désinfection des conteneurs semi enterrés ou enterrés destinés aux ordures ménagères résiduelles.

Les opérations sont faites par la régie syndicale, avec une unité de lavage spécialisée qui arrive sur les ilots proprement à la suite du camion de collecte pour intervenir sur un conteneur vide.

Le conteneur en acier est rentré dans la cellule de lavage pour y être soumis à un jet HP, aussi à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les eaux sales sont contenues dans une cuve du camion.

Le cuvelage béton est nettoyé à la lance par l'opérateur et les liquides présents en fonds de cuvelage aspirés par le camion : aucune pollution du milieu n'est à déplorer. Le camion a une autonomie de travail correspondant à 10 unités/jour. La campagne de lavage débute chaque année à la mi-mars.

Rappel : Depuis 2019, pour répondre aux nombreuses demandes d'un lavage accru, le SIRCTOM s'est doté d'un camion VL avec nettoyeur Haute Pression qui permet d'effectuer le lavage extérieur des conteneurs et PAV (notamment tambours et abords des ilots) environ 3 fois/an en complément du lavage réalisé par la berce PL 1fois/an. Il permet également de répondre aux sollicitations exceptionnelles beaucoup plus rapidement.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 3. La collecte des ordures ménagères résiduelles

En fin d'année 2022 le syndicat dénombre 730 conteneurs OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) (CSE et CE) et collecte 14 208,35 tonnes (rappel 2021 : 14 374,77).

Pour information la collecte nécessite l'équivalent de 15 jours de travail/ semaine, en postes cumulés, dont 2 tournées sont assurées en 2ème poste (12h -19h).

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM ont été livrées au CVO (Centre de Valorisation Organique) de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD.

En 2022, le SIRCTOM a généré 191,95 kg d'OMR/hab./an (rappel 2021: 194,97 kg/hab.).

La production d'OMR est ainsi en légère baisse de 1.157 % par rapport à l'année 2021, alors même que la population de référence du SIRCTOM croit de + 0.40 %.



IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 4. Les collectes sélectives – Points d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (PAV) sur lesquels ont été placés 3 colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers et cartons également dénommés « corps plats »,
- Emballages plastique et métallique, autrement appelés « corps creux »,
- Emballages en verre.

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des corps plats et corps creux ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée SAS GUERIN.

La régie syndicale intervient avec des camions assurant la compaction des recyclables : cela permet d'économiser des trajets vers le centre de tri situé à Portes-lès-Valence.

Deux chauffeurs (outre 1 remplaçant) titulaires de l'attestation « grue auxiliaire » obligatoire et du CACES grue (habilitation professionnelle non obligatoire en FPT) assurent ce service 5 jours par semaine (journée de travail de 7 heures, à partir de 4 heures du matin).

Les colonnes d'apport volontaire sont vidées selon un planning fixe, qui intègre 1 passage toutes les semaines pour la majorité des sites. Ceux étant plus utilisés sont collectés toutes les semaines voire après demande des communes.

920 unités aériennes de 3 ou 4 m3 sont opérationnelles sur le territoire syndical :

- 320 unités pour la collecte des corps plats
- 320 unités pour la collecte des corps creux
- 320 unités pour la collecte du verre

Pour rappel, le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des ilots propreté ; l'objectif final étant que tous les ilots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats).

En 2022, les camions de collecte sélective ont ramassé sur les PAV (hors déchetteries) :

- 2612 T 66 tonnes de verre (prestation assurée par un prestataire privé) - en 2021 : 2640 T 31 soit – 1.05 %
- 2984 T 82 tonnes de « corps plats » (régie syndicale), en 2021 : 3052 T 68 soit – 2.23 %
- 880 T 62 tonnes de « corps creux » (régie syndicale), en 2021 : 773 T 46 soit + 13.85 %

IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Papiers-cartons (corps plats)

2984,82 tonnes sont collectées en 2022 entre les prestations assurées sur les P.A.V. et les bennes de déchetteries. Cela conduit donc à un ratio de 40.32 kg/habitant : ratio en légère baisse par rapport à 2021 (41.40 kg/hab)

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2022, la valorisation des corps plats est assurée par :

- « Journaux-magazines » : UPM – Chapelle d'Arblay (usines principalement en Allemagne),
- « Cartonnettes & gros cartons », issus des colonnes d'apport volontaire ou des bennes de déchetteries : SAICA Paper Champblain à Laveyron.

Emballages plastique et métallique (corps creux)

880,62 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les 5 déchetteries, soit + 13.85 % par rapport à 2021
Cela représente un ratio de 11,90 kg/habitant. (En 2021 : 10,49 kg/hab).

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence, 26) qui les trie et les conditionne afin de permettre une valorisation dans les différentes filières de recyclage indiquées par Eco Emballages :

- Acier : GDE – Portes les Valence (qui expédie vers des aciéries en France et Espagne),
- Aluminium : Cornec – 77 Région Parisienne (puis des fonderies en Europe),
- Briques alimentaires : Val'Aura – France (pour valorisation en papeteries espagnoles),
- P.E.T.(Poly éthylène) clair : APPE (Côte d'Or) pour recyclage chez Refresco – Margès 26,
- P.E.T. foncé : Freudenberg Politex (Colmar 68)
- PEHD (Poly Ethylène Haute Densité) : MPB qui les régénère dans l'Ain.
- JRM : NORSKE SKOG (Vosges)

Verre

2612,66 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les déchetteries, soit un ratio de 35.30 Kg/habitant. La collecte sélective de ce flux recyclable fluctue très modérément depuis 2020. (2021 : 35,81 kg/hab).

Cette collecte est effectuée par un prestataire privé, GUERIN Logistique – Avignon (84). Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de traitement de St Romain le Puy (42) pour y être mis en conformité avec les usines verrières voisines.

A noter, qu'à compter du printemps 2023, le SIRCTOM assurera en régie directe la collecte de ce flux. Le marché arrivant à échéance ne sera pas renouvelé.

IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV.5. Déchetteries

Pour mémoire les 5 déchetteries du SIRCTOM sont situées, pour le département de la Drôme à : Andancette, Châteauneuf-de-Galaure, Mercurool-Veaunes, Saint-Sorlin-en-Valloire et à Sarras pour l'Ardèche. Toutes ces déchetteries sont ouvertes aux particuliers. Cependant, seules les déchetteries de Mercurool-Veaunes, Saint-Sorlin-en-Valloire et Andancette sont accessibles aux professionnels. En effet, les déchetteries de Sarras et Châteauneuf-de-Galaure sont désormais réservées aux particuliers seulement.

Le SIRCTOM, via une convention passée avec ARCHE Agglomération, accueille à la déchetterie de Sarras les populations des communes de Sécheras, Vion, Saint-Jean-de-Muzols, Etables, Lemps et Cheminas.

Ce sont ainsi 8 à 12 agents qui assurent l'accueil en déchetteries, selon la saison et la fréquentation des usagers. Les horaires d'ouverture des déchetteries, mis en place en 2014, du lundi au samedi inclus :

- 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 en été
- 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 en hiver.

Les horaires évoluent selon les dates nationales du changement d'horaire « hiver/été ».

Toutes les déchetteries accueillent les particuliers et les artisans qui peuvent déposer les matériaux suivants : papier-cartons, déchets ménagers spéciaux (pour les seuls particuliers), déchets verts, gravats, bois, métaux et déchets électriques et électroménagers, pneumatiques, batteries, déchets divers (« tout-venant »), huile de vidange, cartouches d'imprimantes et néons usagés dans des bennes ou autres réceptacles prévus à cet effet.

Les professionnels acquittent une redevance semestrielle dont la tarification évolue chaque année selon la volonté et les besoins financiers du syndicat.

Tous les usagers doivent se présenter munis d'une carte d'entrée délivrée par le SIRCTOM :

- Soit par l'intermédiaire des Mairies pour les particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile,
- Soit directement au siège du SIRCTOM à Andancette sur présentation d'une pièce attestant des références de SIRET pour les professionnels. Démarche possible également par courrier adressé au siège ou via le site INTERNET du SIRCTOM.

Quatre camions spécialement équipés d'un bras hydraulique assurent l'enlèvement et le transport des bennes des différents matériaux vers les filières de traitement adéquates : plateforme de compostage pour les déchets verts, récupérateurs de métaux, Centre de Tri du SYTRAD pour les cartons, entreprises de Travaux Publics pour les gravats.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Amiante

Le SIRCTOM continue de réceptionner les déchets en amiante lié sur 2 de ses 5 déchetteries : Mercuriol et Sarras, le samedi en alternance sur chacun de ces 2 sites. Les dépôts sont limités à 10 plaques / apport quotidien :

Collecte en 2022 : 65 t 80 (pour rappel 2021 : 78,45 tonnes réceptionnées sur l'ensemble des 5 déchetteries).

Rappel de la nouveauté depuis le début de l'année 2021 : une participation financière modique est demandée aux usagers déposant de l'amiante (15 euros). Cette évolution voulue par le nouvel exécutif est destinée principalement à sensibiliser le public à la dangerosité du produit. En contrepartie de cette participation, le SIRCTOM remet à chaque déposant un kit de protection composé d'une combinaison, d'un masque, de sur-bottes, de gants...et d'un rouleau de film plastique pour emballer les déchets.

Matériaux divers

19 843 T 200 tonnes ont été réceptionnées sur les 5 sites en 2022 (tous matériaux confondus hors toner d'impression, capsules et tubes néon), soit une baisse de 18,55 % par rapport à 2021. Baisse sensible s'expliquant en grande partie par une meilleure maîtrise des accès de nos déchetteries aux professionnels et par conséquent l'incitation forte de fréquenter des exutoires qui leur sont dédiés.

A noter que si les métaux et papiers/cartons occasionnent des recettes, pour autant le montant reversé au SIRCTOM ne permet pas de couvrir les frais occasionnés par la réception, le transport et le traitement nécessaire avant recyclage des produits.



IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Récapitulatif des tonnages par matériau (en tonne)

Nature du déchet	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Métaux	1350,46	1072,37
Bois	3019,56	2582,74
Divers	5476,27	4307,12
Végétaux	5127,12	4427,26
Gravats	8222,29	6120,54
Cartons	1165,76	988,145
Batteries	21,1	18,43
Huiles usées	48,50	Non connu à ce jour
DDM	43,2	42,47
Piles usagées (Corepile)	8,2	7,86
Pneumatiques	33,2	8,780
Polystyrène (en big bags)	193	193
Gaz (bouteilles)	261	261
Eco mobilier	1893	1909
Eco système	781,24	810,5
Allapur	45	45
PE-PP	61,120	130,861
Amlante	80,2	65,8
Placo	/	205,260

Fréquentation

Le système de contrôle d'accès a été totalement renouvelé début 2019 et est opérationnel pour les 5 déchetteries. Cependant la fermeture des sites pendant plusieurs semaines ne permet pas d'utiliser cet indicateur efficacement.

	Total PROFESSIONNELS	Total PARTICULIERS	Total FREQUENTATION
Fréquentation des 5 déchetteries en 2022	6 623	121 775	128 398
Fréquentation des 5 déchetteries en 2021	6 215	124 645	134 315

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Rouleau compacteur

Depuis septembre 2018, le SIRCTOM a acquis un rouleau compacteur destiné à optimiser les rotations des camions bennes du secteur Transfert.

Courant 2020, le conseil syndical a validé l'achat d'un deuxième rouleau qui est stationné à la déchetterie de Mercuroil-Veaunes, optimisant ainsi le remplissage des bennes et économisant au compacteur mobile des allers-retours dans le sud du territoire.

Prestataires

Déchets verts	BIO VALOR (Pont de l'Isère) Beauséjour, 26600 Pont-de-l'Isère
Déchets verts broyés d'Andancette	CVO - Saint Barthélémy de Valls
Encombrants	Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sembat, 38270 Beaurepaire
Métaux	Andancette/Sarras/ SSV : Recyclage 26 - Beausemblant CdG / Mercuroil : Nego Métal - Romans
Bois secteur Nord (SSV/ Sarras/ Andancette)	Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sembat, 38270 Beaurepaire
Bois secteur Sud (CdG / Mercuroil)	Valorsoil (Mondy) Quartier Mondy, BP 84, 26300 Bourg-de-Péage
Gravats secteur Nord (Mercuroil/ Sarras/ Andancette)	Delmonico Dorel (Albon) Vermenas, 26140 Albon
Gravats secteur Sud (CdG / SSV)	Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sembat, 38270 Beaurepaire

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 6. Opérations de sensibilisation

- Interventions scolaires

84 classes ont bénéficié d'une intervention de nos ambassadrices du tri soit 168 animations (à raison de 2 par classe). Cela représente environ 1840 élèves sensibilisés. Pour rappel, en 2021, 76 classes ont bénéficié d'une intervention, soit 152 animations pour 1 578 élèves sensibilisés. Les séances sont axées sur le temps de dégradation du déchet, la présentation des consignes de tri, l'intérêt du recyclage, la notion de matière première, les pistes pour créer moins de déchets et mieux consommer, les alternatives à la production des déchets et les 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la Terre).

- Autres interventions

Le SIRCTOM est intervenu sur 7 évènements type "Fête de la nature" ou "Nettoyons la Nature" sur 7 communes différentes. A ces interventions peuvent être ajoutées : des séances pédagogiques à destination de l'établissement Les Mandailles, des séances à destination du conseil des enfants de Saint-Sorlin-en-Valloire, des ateliers pour les professionnels du tourisme en lien avec l'Office du Tourisme de Porte de DrômArdèche, et diverses réunions, ateliers et rencontres (ECOzerie à Anneyron, AFR de Chanos-Curson, PAS de Saint-Vallier, Centre de formation du SVBD, etc)

- Journée Portes Ouvertes

En septembre 2022 a eu lieu la deuxième journée Portes Ouvertes du SIRCTOM. Au programme : des ateliers de furoshiki, de création de lessive DIY, stands de présentation des alternatives lavables aux déchets jetables, des visites de la déchetterie, des démonstrations de matériel, la présence de La Teppe et de Tremplin Horizon pour sensibiliser à la réduction des déchets, en plus de la présence de Compost et Territoire pour informer et sensibiliser au compostage et au broyage des déchets verts. Cette journée était l'opportunité pour les habitants de mieux connaître le travail du syndicat tout en étant sensibilisé au compostage et à la réduction des déchets.

- Présence numérique

Le SIRCTOM est resté présent via son site web et sa page Facebook créée en 2020. La présence du syndicat sur ce réseau social a pour but de diffuser des informations sur l'actualité du syndicat, le tri, le devenir des déchets, les gestes zéro déchet, les éco-organismes partenaires du syndicat, etc. Il est ainsi un outil dans notre démarche de sensibilisation au bon geste de tri et à la réduction des déchets, et comptabilise à la fin de l'année 2022 environ 700 mentions "j'aime" sur la page et environ 900 followers.

- Compostage individuel

Une action de sensibilisation au compostage individuel a été menée le 6 décembre 2022. Une opération de distribution gratuite de composteur individuel a été organisée dans le cadre de la semaine des sols. Environ 579 composteurs ont été offerts : ce sont donc 579 foyers du territoire qui peuvent désormais passer au compostage et alléger leur production de déchets d'ordures ménagères de 40% en moyenne.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

- Compostage partagé

L'année 2022 a marqué le lancement de l'accompagnement du SIRCTOM dans le passage au compostage partagé. Au total, 4 sites en fonctionnement ont démarré en 2022. Ces derniers se trouvent sur une copropriété à Tain-l'Hermitage, à la gendarmerie de Saint-Rambert-d'Albon, au pied d'un habitat collectif géré par Drôme Aménagement Habitat à Saint-Vallier, et au pied d'un habitat collectif à Saint-Jean-de-Galaure. En sachant qu'une placette fonctionne pour une trentaine de familles, environ 480 habitants bénéficient du compostage partagé grâce au SIRCTOM à la fin de l'année 2022 (selon les modèles de l'ADEME).

Ce projet est mené par le syndicat avec le soutien de l'association Compost et Territoire. Par ailleurs, ce sont au total trois agents du SIRCTOM qui ont reçu la formation référents composteurs, suivie de la formation guide composteur.

- Broyage des déchets verts

En 2022, le SIRCTOM comptabilise pas moins de 41 prêts de broyeur à végétaux thermique sur son territoire. Les particuliers empruntant les broyeurs viennent de 20 communes différentes au total, en particulier de Saint-Rambert-d'Albon, Anneyron, Epinouze et Saint-Uze. Plus largement, il est observé que ce sont les habitants des communes du nord du territoire, et plus précisément à proximité d'Andancette, siège du SIRCTOM et lieu du prêt, qui bénéficient majoritairement de cette action de réduction des déchets.

Bien que les tonnages évités en déchetterie et valorisés in situ soient difficilement quantifiables, il demeure que le prêt de broyeurs reste une initiative réduisant le volume de déchets en déchetterie. De plus, le nombre de prêt note un intérêt grandissant pour la valorisation des déchets verts, à travers le compostage et le paillage.

Pour rappel, le SIRCTOM prête pour 48h et aide à l'acquisition de broyeurs à végétaux pour les particuliers du territoire. Les coacquéreurs résidant sur le territoire peuvent bénéficier d'une aide financière de 25% à 40% pour un achat groupé d'un broyeur à végétaux thermique sur présentation de pièces justificatives et conditions. Cette aide a pour but d'engager les particuliers à transformer leurs déchets verts en ressource pour le jardin.

V - TONNAGES GLOBAUX

L'évolution des tonnages (exprimée en kg/habitant/an) est récapitulée ci-dessous.

ANNEE Collecte	2022	2021	2020	2019	2018
Population DGF considérée	74020	73729	73534	72952	72410
OMr	191.95	194.97	192.55	192.18	192.92
Collecte sélective (3 flux confondus)	71.94	71.89	70.53	70.30	69.27
Déchetteries	268.08	330.42	317.75	360.46	336.41
TOTAL / collectes	531.97	597.27	580.83	622.94	598.61

VI - COUT DES SERVICES

La participation financière demandée aux collectivités adhérentes est basée sur les mêmes paramètres que précédemment soit :

- la conteneurisation (volume en place)
- la collecte OM (maintien des paramètres (temps passé et population pondérée par fréquence de collecte) constatés en 2010)
- les autres prestations : collecte sélective, déchetteries, frais de structure (population)
- le traitement effectué par le SYTRAD (population SIRCTOM et cout SYTRAD)

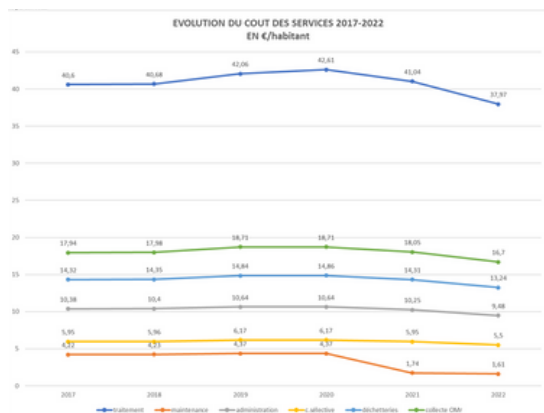
Le compte administratif 2022 permet de faire état d'un coût net (dépenses – recettes hors participation) de service à hauteur de 84,50 €/habitant. La répartition peut être présentée ainsi :

	€/habitant	€/tonne	€/an
Administration	9.48	17.31 (sur 40 529.45 tonnes)	701 710.00
Traitement	37.97	69.35 (sur 40 529.45 tonnes)	2 810 539.00
Collecte sélective	5.50	62.84 (sur 6 478.10 tonnes)	407 110.00
Déchetteries	13.24	49.39 (sur 19 843.00 tonnes)	980 025.00
Maintenance (dont conteneurisation)	1.61	8.39 (sur 14 208.35 tonnes)	119 172.00
Collecte OM	16.70	87.00 (sur 14 208.35 tonnes)	1 2136 134.00
TOTAL	84.50	154.32 (sur 40 529.45 tonnes)	6 254 690.00

Coût par habitant en baisse de 7.49 % par rapport à l'exercice 2021 (pour mémoire – 6.20 % en 2020). Coût à la tonne en très légère hausse de + 0.90 %.

Constat identique à celui dressé les années précédentes près de 45 % des dépenses sont imputables aux traitements des déchets (OM, collectes sélectives et flux de déchetteries confondus), activité que le SIRCTOM n'exerce plus directement car :

- La compétence a été transférée au SYTRAD pour les flux « OMR » et « recyclables » collectés au niveau des points d'apport volontaire
- Les déchets réceptionnés en déchetteries sont confiés à des prestataires de service retenus à l'issue des procédures de consultation.



VII. BUDGET 2022

VII.1. Le compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales : 9 371 995 €.

-Augmentation des dépenses à caractère général (chapitre 011) + 5.09 %/2021.
-L'entretien du parc PL est toujours élevé mais stable par rapport à 2021
-Coût du carburant : hausse du poste budgétaire de + 37 %/2021 représentant 126 000.00 €.
-Coûts des traitements : globalement stables / 2021 sauf le verre en hausse + 13 % et une baisse de encombrants – 9 %.

-Chapitre 012- charges de personnels.
Stabilité des charges hors coût des intérimaires qui nécessite un abondement supplémentaire d'environ 100 000, 00 €, après une hausse constatée en 2021.
Cela est dû à un fort absentéisme (maladie, AT, CLM, covid ...) obligeant à faire appel à des intérimaires.

A noter toutefois pour moduler ce chiffre l'encaissement de 77 330 € d'atténuation de charges salariales (remboursement de la part de notre assureur).

-Charges SYTRAD (traitement). Sans surprise le montant prévisionnel étant connu lors de l'élaboration du budget.
-Charges d'emprunt en baisse constante (pas d'emprunt depuis 2016).

A noter des dépenses de fonctionnement en légère baisse par rapport à 2021 malgré un contexte économique général peu favorable.

Recettes totales : 11 118 627 €.

La clôture de l'exercice permet de dégager un excédent brut de 1 746 631,00 €. (Pour mémoire excédent brut 2021 : 1 147 000,00 €).

Le résultat 2022 résulte de plusieurs facteurs :

-La reprise de l'excédent 2021 : 940 023 €
-La valorisation des produits via le SYTRAD : + 100 000.00 €
-La redevance en ilots : + 25 000.00 €
-Participation Eco-mobilier : + 20 000.00 €

A noter des recettes de fonctionnement stables par rapport à 2021, hors reprise des excédents.

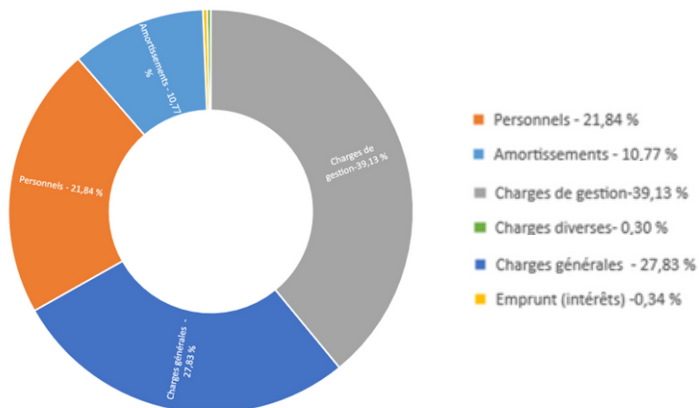
Le résultat 2022 conforte celui enregistré en 2021 en préservant un excédent brut sensiblement égal à celui de 2021.

A noter également que sur les 3 derniers exercices (2020 – 2021 – 2022) le poids financier des participations des EPCI au sein des recettes du syndicat baisse sensiblement :

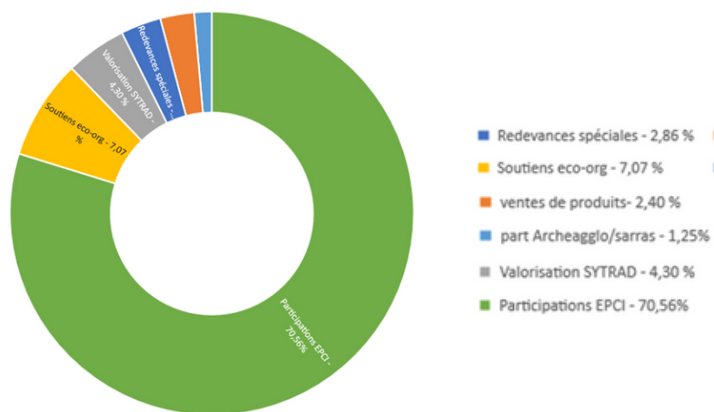
CA 2020 : 78.50 %
CA 2021 : 73.55 %
CA 2022 : 70.57 %
BP 2023 : 69.27 % (prévision)

VII. BUDGET 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

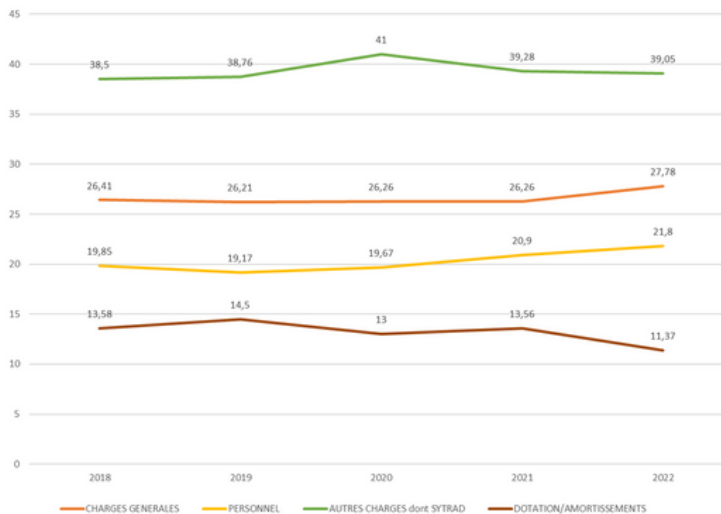


CA 2022 PREVISIONNEL-- RECETTES DE FONCTIONNEMENT



VII. BUDGET 2022

Evolution générale entre 2018 / 2022



VII.2. Principaux investissements

- Dette en capital : 790 288,06 €
- Amortissement/subventions : 39 211,84 €
- Matériels informatiques : 9 030,37 €
- Bennes ST : 34 882,00 €
- Ilots propreté : 37 632,24 €
- PAV : 34 650,00 €
- Acquisition PL Transfert : 157 200,00 €
- Travaux déchetterie de Mercuriol : 19 809,60 €
- Matériels d'exploitation (Pack Mat, caissons compacteurs etc...) : 193 523,32 €
- Travaux siège à Andancette : 20 156,15 €
- Travaux en déchetterie (Sarras) : 38 550,00 €
- Signalétique : 2 171,87 €

Investissements financés par le SIRTOM sur fonds propres (aucun recours à l'emprunt).

VII. BUDGET 2022

VII.3. Présentation analytique de la comptabilité 2022

Le SIRCTOM a mis en place depuis 2019 un outil de comptabilité analytique. Compta Cout est un outil développé par l'intermédiaire de l'ADEME, adopté par bon nombre de collectivités, et pour ce qui nous concerne, par l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTRAD. Compta Cout permet d'établir des coûts consolidés et ainsi de comparer le coût des services rendus dans les établissements ayant un fonctionnement identique.

VIII. PERSPECTIVES

Le SIRCTOM poursuit le renouvellement du parc PL, outil indispensable au bon fonctionnement du service de collecte afin d'accomplir les missions qui lui sont dédiées.

Au-delà de l'extension des consignes de tri que le SIRCTOM a mis en œuvre sans difficulté à l'aide des moyens de communication dont il disposait. Le syndicat a la volonté d'améliorer sa communication globale tant auprès des collectivités, des usagers, des partenaires publics afin de faire connaître ses missions, les outils dont il dispose et de promouvoir la réduction des déchets par la mise en œuvre de pratiques éco-responsables.

Il est utile de rappeler que le SIRCTOM adhère au projet de territoire UNI'D initié par le SYTRAD et destiné à uniformiser et densifier les actions dans le cadre d'un développement durable (réduction des déchets, valorisation, réemploi, réduction du gaspillage, communication ...).

Projets et priorités : Afin de préparer au mieux l'échéance réglementaire du 1er janvier 2024 du tri à la source des biodéchets, le SIRCTOM lance une grande campagne de sensibilisation au compostage, collectif ou individuel afin de réduire le poids des OMr et donc le coût du traitement. De même, l'incitation à conserver les déchets verts (branchages notamment) sur place plutôt que de les amener dans nos déchetteries, a débuté par le prêt gracieux de broyeurs à végétaux. L'utilisation sous forme de paillage, compost, litière sera promue. Ces différentes actions sont et resteront prioritaires pour 2023.

Conclusion

- Participer activement à une collecte sélective des déchets et utiliser les déchetteries, permet de limiter l'augmentation du prix de l'élimination dans sa globalité.
- Maitriser le coût des prestations assurées en régie directe par le syndicat (collecte OMr, déchetteries, collecte sélective).
- Besoin de communiquer, d'informer, d'alerter les usagers sur la nécessité d'améliorer le geste de tri, de réduire la production de déchets, d'utiliser le compostage et autres « astuces » distillées tout au long de l'année par le SIRCTOM, et enfin de respecter l'environnement en adoptant un comportement éco – citoyen.